
Des laboratoires de Milgram aux champs de bataille : quelques éléments de compréhension du comportement des combattants

JEAN-JACQUES FRÉSARD*

Le CICR s'interroge depuis longtemps sur le comportement des combattants en temps de guerre, en particulier sur les paramètres qui interviennent dans le respect ou la violation des normes élémentaires du droit des conflits armés. La violence inhérente à la guerre induit-elle nécessairement une montée aux extrêmes? La guerre est-elle par définition criminogène? Est-elle inéluctablement accompagnée d'un cortège d'atrocités?

Comme le dit très justement Éric David dans les conclusions générales à ses *Principes de droit des conflits armés*¹, «le respect de ce droit pose des problèmes qui sont finalement beaucoup plus psychosociologiques que juridiques». C'est en partant de cette observation que le CICR a mené une étude qui avait pour but de déterminer si les stratégies d'influence dont il s'est doté pour amener les belligérants à mieux respecter le droit international humanitaire sont efficaces et, le cas échéant, à proposer de nouvelles pistes en la matière. L'article met en exergue deux paramètres qui sont centraux dans la définition du comportement des combattants: l'obéissance à l'autorité et le désengagement moral.

L'obéissance à l'autorité

Les recherches et les expériences du psychosociologue Stanley Milgram sont incontournables lorsqu'il s'agit de comprendre la dynamique très particulière qui détermine le comportement d'un être humain soumis à une autorité perçue comme légitime. Ces études expérimentales ont été menées aux

* Jean-Jacques Frésard a fait des nombreuses missions pour le CICR en tant que délégué et chef de délégation. Avec Daniel Muñoz-Rojas, il a été chargé de cette recherche, dont une partie a été conduite avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève. Un résumé de cette recherche – en français et en anglais – est publié dans la section *Faits et documents* de cette Revue. Le présent article est un extrait tiré d'un document plus long intitulé «Origines du comportement dans la guerre: une vue d'ensemble de la littérature» qui sera publié ultérieurement en version intégrale. Les vues exprimées dans cet article ne reflètent que l'opinion de l'auteur et non celle du CICR.

États-Unis entre 1960 et 1963, et ont été publiées en 1974 sous le titre *Soumission à l'autorité*². Les expériences conduites par Milgram ont été popularisées en France par le film *I comme Icare* d'Henri Verneuil, dans lequel Yves Montand tenait le rôle principal.

L'expérience

Le travail de Milgram visait à permettre de comprendre comment se comporte un individu quand une autorité légitime lui demande d'agir contre un tiers. L'expérimentateur avait recruté un certain nombre de sujets naïfs, qui pensaient participer à une étude sur le rôle de la punition dans l'apprentissage et la mémoire. Il leur était demandé d'infliger des décharges électriques toujours plus fortes à un « élève » chaque fois que celui-ci (complice de l'expérimentateur, ce que le sujet naïf ignorait) répondait de manière erronée à une question qui lui était posée. L'expérimentateur incarnait pour sa part l'autorité scientifique. Les sujets naïfs, hommes et femmes, avaient été recrutés dans toutes les couches de la population. Une majorité d'entre eux ont été, sur les injonctions de l'expérimentateur, jusqu'à infliger des chocs électriques maximum (450 volts) à des « élèves » qui, au bout d'un certain temps, demandaient que l'expérience se termine, se mettaient à crier, et finissaient par garder le silence (laissant penser qu'ils avaient perdu connaissance, ou peut-être pire...). Milgram a ensuite introduit de multiples variations dans l'expérience, en mettant plus ou moins de distance physique entre le sujet et la « victime », en affaiblissant l'autorité de l'expérimentateur (deux personnes donnent les ordres et manifestent des désaccords entre elles), et en diluant la responsabilité du sujet dans l'administration des chocs électriques.

Les conclusions principales

Le livre de Milgram est fascinant et ses conclusions sont essentielles pour ce qui concerne l'analyse du phénomène social de l'obéissance. Plutôt

1 Éric David, *Principes de droit des conflits armés*, Bruylant, Bruxelles, 2e éd., 1999, p. 794

2 Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, Paris, 1974. Nous préférons parler d'obéissance à l'autorité, plutôt que de soumission, car Milgram insiste justement sur le fait que « le sujet de son investigation est l'obéissance non pas chez les opprimés qui y sont contraints par la crainte du châtiement, mais chez ceux qui se soumettent de leur plein gré parce que la société leur a donné un rôle et qu'en conséquence ils sont motivés par le désir de se montrer capables de l'assumer entièrement ». Le titre du livre en version originale est *Obedience to Authority*.

que de paraphraser les propos du psychosociologue, il nous paraît utile de citer assez largement des extraits de son livre. Et d'abord sa conclusion générale :

« Des gens ordinaires, dépourvus de toute hostilité, peuvent, en s'acquittant simplement de leur tâche, devenir les agents d'un atroce processus de destruction. [...] Si l'autorité leur demande d'agir à l'encontre des normes fondamentales de la morale, rares sont ceux qui possèdent les ressources intérieures nécessaires pour lui résister. » (p. 22).

Milgram souligne que la plupart des sujets sont parfaitement conscients qu'ils doivent s'abstenir de faire du tort à une victime sans défense, et qu'ils sont tout à fait capables d'exprimer les valeurs auxquelles ils croient. Mais leur comportement dans une situation réelle, sous la pression des circonstances, n'aura souvent que peu de rapport avec les valeurs exprimées et les obligations morales auxquelles ils adhèrent.

Sur un plan moral, lorsqu'on les interroge sur la conduite à adopter en pareil cas (usage de décharges électriques pour stimuler la capacité d'apprentissage d'une personne), les gens optent invariablement pour la désobéissance. Mais dans une situation réelle, d'autres paramètres interviennent, plus puissants que les valeurs individuelles. Beaucoup de sujets « ont été incapables de traduire leurs valeurs en actes et ont continué à participer à l'expérience alors même qu'ils blâmaient leur manière d'agir » (p. 23).

Lorsque Milgram se demande pourquoi le sujet demeure dans son état de soumission, il identifie divers mécanismes, parmi lesquels celui-ci est central :

« La disparition du sens de la responsabilité personnelle est de très loin la conséquence la plus grave de la soumission à l'autorité. Bien que, dans ces conditions, un individu commette des actes qui semblent violer les critères de sa conscience, on aurait tort d'en conclure que son sens moral a disparu : la vérité est qu'il a radicalement changé d'objectif. L'intéressé ne porte plus de jugement de valeur sur ses actions. Ce qui le préoccupe désormais, c'est de se montrer digne de ce que l'autorité attend de lui. » (p. 25).

Obéissance ne signifie pas coercition

Sachant que les sujets de l'expérience de Milgram sont de simples citoyens croyant participer à une expérience scientifique, qu'ils pourraient se retirer de l'expérience à tout moment, et qu'en plus ils ne nourrissent aucune espèce d'animosité à l'égard des « élèves » qu'ils sont appelés à punir, on peut tenter de transposer certaines conclusions aux sujets qui nous intéressent, les combattants. Eux, bien souvent, n'ont pas choisi d'être enrôlés, ils sont appelés

à occuper une place précise dans une hiérarchie imposée, ils ont le devoir d'obéir aux ordres qu'ils reçoivent et savent qu'ils encourent des punitions plus ou moins graves s'ils enfreignent ces ordres. On peut en déduire que leur soumission à l'autorité n'en sera que renforcée, car dans les expériences dont il est question ici, l'expérimentateur ne dispose d'aucun moyen de coercition sur les sujets pour faire exécuter ses ordres. Qui dit soumission renforcée ne dit pas pour autant abdication de toute volonté. Pour faire efficacement ce que l'on attend de lui, le combattant ne doit pas devenir l'esclave de son chef. Il doit lui obéir en acceptant son autorité, en devenant l'agent exécutif de sa volonté. Il accepte son rôle et sa place, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il soit d'accord avec l'ordre reçu, ou qu'il adhère aux objectifs que le groupe s'est donnés.

Distanciation et segmentation des tâches

D'autres facteurs rendent cette obéissance plus facile. Milgram n'a pas étudié ce qu'aurait été le comportement du sujet si son élève avait fait l'objet d'une intense dévalorisation avant la perpétration de l'action dirigée contre lui. Il émet toutefois l'hypothèse que les sujets auraient été plus à l'aise pour pénaliser l'élève si celui-ci leur avait été présenté comme un individu odieux (un pervers ou une brute sanguinaire). Le psychosociologue observe cependant un phénomène important : de nombreux sujets dénigraient vivement l'élève, mais cette attitude était chez eux une *conséquence* de leur manière d'agir à son égard. Ils ressentaient le besoin de déprécier la victime pour justifier leur comportement (p. 27).

En temps de guerre, ou lorsqu'une guerre se prépare, les autorités politiques ou morales se chargent généralement du travail de mise en condition, qui permet de créer une distance psychologique entre un belligérant et son ennemi.

Au chapitre de la distanciation, il n'y a pas seulement la distance psychologique entre un sujet et sa victime, à travers la dépréciation de cette dernière; il y a, plus simplement, la distance physique entre l'un et l'autre. Lorsque Milgram met en scène l'expérience de telle façon que le sujet puisse voir son élève, le taux d'obéissance a sensiblement diminué à mesure que la présence de la victime s'imposait davantage (p. 54). Cela ne signifie pas que les sujets n'obéissent plus, mais le conflit en eux devient beaucoup plus vif, car ils sont tiraillés entre leur volonté de ne pas faire souffrir et leur tendance à obéir au représentant de l'autorité.

Une autre manière très efficace d'obtenir un niveau élevé de soumission à l'autorité est de décomposer les tâches qui mènent à la conséquence

finale. Dans une des variantes expérimentales, le sujet ne doit pas actionner la manette qui envoie la décharge électrique, mais se contenter de faire passer le test d'apprentissage, alors qu'un autre participant abaisse la manette. Dans ce cas de figure, 37 personnes sur 40 sont allées jusqu'à la décharge la plus forte. « Cet exemple illustre une situation dangereuse qui caractérise toute société complexe: sur le plan psychologique, il est facile de nier sa responsabilité quand on est un simple maillon intermédiaire dans la chaîne des exécutants d'un processus de destruction et que l'acte final est suffisamment éloigné pour pouvoir être ignoré. » Et Milgram d'ajouter: « C'est peut-être le trait commun le plus caractéristique de l'organisation sociale du mal dans notre monde moderne. » (p. 28).

Et les femmes ?

Certains se demandent sans doute comment les femmes ont réagi dans ces situations, et si leur comportement s'est notablement distingué de celui des hommes. Tel n'est pas le cas: Milgram note que la majorité des tests de soumission montre que les femmes sont plus malléables que les hommes; il ajoute qu'elles passent pour être moins agressives et plus enclines aux réactions d'empathie que les hommes; en principe, les deux facteurs auraient dû agir en sens opposé. On observe que les femmes ont pratiquement fait preuve de la même soumission que les hommes; par contre, elles ont vécu, dans l'ensemble, un conflit d'une intensité supérieure. Milgram indique par ailleurs qu'il n'a pas étudié le comportement des sujets en attribuant à une femme le rôle de l'élève, mais il suppose qu'il aurait enregistré un plus grand nombre de refus d'obéissance, car les normes culturelles condamnent davantage le fait de maltraiter une femme qu'un homme. Il pense que son hypothèse aurait été encore plus vraie si l'élève avait été un enfant.

Les pulsions agressives sont hors de cause

Dans une des variantes de son expérience, Milgram impose aux sujets d'infliger des décharges électriques, dont ils ont cependant la liberté de choisir l'intensité. Le résultat est sans ambiguïté: à une forte majorité, les sujets ont administré les chocs électriques les plus faibles quand ils ont eu la liberté d'en choisir le niveau. Milgram en conclut que la raison qui pousse le sujet à administrer à la victime le choc le plus élevé n'est pas le fruit de pulsions agressives, mais la transformation de comportement qui intervient chez lui du fait de l'obéissance aux ordres (p. 95). En temps de guerre, il faudra probablement nuancer cette conclusion. Non pas que nous pensions que les hommes se

font la guerre parce qu'ils portent en eux une tendance innée à l'agressivité, mais parce que les circonstances d'une situation de conflit, où la haine de l'ennemi est cultivée et parfois renforcée par l'expérience vécue (par exemple, lorsque des camarades sont tués au combat), peut effectivement libérer des pulsions agressives, voire cruelles.

Dans la variante où c'est l'élève qui demande que l'expérience se poursuive (et donc que le sujet continue de lui administrer des chocs), alors que l'expérimentateur décide d'interrompre la séance, le sujet choisit d'obéir à l'expérimentateur. Milgram en conclut que les sujets estiment que la victime a moins de droits sur elle-même que n'en a l'autorité (p. 120). Ce n'est donc pas l'ordre en soi qui est un facteur d'une importance décisive, mais bien la source dont il émane. En cas de conflit d'autorité, par exemple lorsque plusieurs expérimentateurs sont présents et manifestent des désaccords entre eux, l'action du sujet sera déterminée par la personne possédant le statut le plus élevé.

Obéissance et conformisme

Il faut ici introduire une distinction essentielle qui concerne aussi bien les sujets de l'expérience de Milgram que les combattants – la distinction entre obéissance et conformisme. Dans les deux cas, l'individu abandonne à une source externe l'initiative de son action. Mais il y a des différences importantes, soulignées par le psychosociologue américain.

D'abord, l'obéissance à l'autorité intervient à l'intérieur d'une structure hiérarchique, alors que le conformisme influence les comportements entre personnes de statut égal. Ensuite, le conformisme est de l'imitation pure et simple qui entraîne une homogénéisation des comportements, alors que dans l'obéissance il y a soumission sans imitation de la source d'influence. Le combattant n'imité pas son supérieur hiérarchique, il transforme en action l'ordre qui lui est donné. D'autres facteurs entrent encore en ligne de compte, dont le plus important est celui-ci : « La distinction la plus nette entre l'obéissance et le conformisme se place après l'action, c'est-à-dire qu'elle est révélée par la façon dont les sujets expliquent leur conduite. Tous *nient* le conformisme et *invoquent* l'obéissance comme mobile de leur conduite. [...] Alors que le sujet conformiste soutient que son autonomie n'a pas été compromise par le groupe, le sujet obéissant affirme que la sienne n'a pas eu à intervenir dans la pénalisation de la victime et qu'il ne peut être tenu pour responsable de ses actes. » (pp. 144 et 145).

L'individu devient agent d'une autorité

Ce qui est fondamental dans les observations de Milgram, c'est ce qu'il appelle le changement « *agentique* » qui s'opère chez l'individu. Celui-ci, lorsqu'il entre dans un système d'autorité, ne se voit plus comme l'auteur de ses actes, mais plutôt comme l'agent exécutif des volontés d'autrui. Milgram précise bien dans son livre qu'il ne s'est pas intéressé à des personnes contraintes d'obéir, soumises à un carcan oppressif. Ces personnes-là obéiront aux ordres qui leur sont donnés aussi longtemps seulement que la situation d'oppression perdurera et que les contraintes extérieures seront suffisamment fortes. L'objet de son étude est celle de l'individu dont l'obéissance répond à une motivation intériorisée et non à une simple cause externe.

Cet individu « *agentique* » acquiert des caractéristiques particulières. « Il se produit chez lui un phénomène de syntonisation qui lui fait accueillir avec un maximum de réceptivité tout ce qui vient de l'autorité, alors que les manifestations de détresse de l'élève lui sont à peine perceptibles et demeurent psychologiquement lointaines (p. 180). Selon le contexte dans lequel il s'insère, un acte peut paraître odieux ou parfaitement licite. L'homme est enclin à accepter les définitions de l'action fournies par l'autorité légitime. Autrement dit : bien que le sujet accomplisse l'action, il permet à l'autorité de décider de sa signification. [...] C'est cette abdication idéologique qui constitue le fondement cognitif essentiel de l'obéissance. Si le monde ou la situation sont tels que l'autorité les définit, il s'ensuit que certains types d'actions sont légitimes. C'est pourquoi il ne faut pas voir dans le tandem autorité/sujet une relation dans laquelle un supérieur impose de force une conduite à un inférieur réfractaire. Le sujet accepte la définition de la situation fournie par l'autorité, il se conforme donc de son plein gré à ce qui est exigé de lui. » (p. 181 et 182).

Le changement « *agentique* » provoque un basculement grave dans la manière dont le sujet perçoit sa responsabilité : il se voit désormais engagé vis-à-vis de l'autorité dirigeante, mais ne se sent pas responsable du contenu des actes que celle-ci lui prescrit. Le sens moral ne disparaît pas, mais la perspective est différente : le subordonné éprouve humiliation ou fierté selon la façon dont il a accompli la tâche exigée de lui.

Conclusion à méditer : « À une très grande majorité, les gens font ce qu'on leur dit de faire sans tenir compte de la nature de l'acte prescrit et sans être réfrénés par leur conscience dès lors que l'ordre leur paraît émaner d'une autorité légitime. » (p. 233). Car, nous dit Milgram, « il arrive aux hommes d'agir sous l'empire de la colère ; ils commettent alors des actes odieux et se

laissent aller à de véritables accès de fureur contre autrui. Rien de tel dans notre expérience. Ce qu'elle nous révèle est autrement dangereux : c'est la faculté qu'a l'homme de dépouiller son humanité et, pis encore, l'inéluctabilité de ce comportement quand il renonce à son individualité pour devenir partie intégrante d'une des structures hiérarchiques de la société (p. 232). [...] La désobéissance exige non seulement la mobilisation des ressources intérieures, mais encore leur transformation dans un domaine situé bien au-delà des scrupules moraux et des simples objections courtoisement formulées : le domaine de l'action. On ne peut y accéder qu'au prix d'un effort psychique considérable. » (p. 203).

Forces de maintenance

Un dernier élément, qui n'est pas sans importance, touche au renforcement de certains comportements à travers une succession d'actions qui vont dans le même sens. Milgram montre que chaque action du sujet exerce une influence sur la suivante. À mesure que le sujet augmente l'intensité des chocs, il lui devient plus difficile de s'arrêter, car ce serait remettre en cause son comportement jusqu'à ce moment-là. Une des manières qui s'offrent à lui de justifier sa conduite est de persister dans son comportement et d'aller jusqu'au bout.

Du laboratoire à la réalité

Pour en venir au champ de nos propres préoccupations, voici ce que le psychosociologue a encore à nous dire.

« Bien que les tendances agressives fassent partie inhérente de la nature humaine, elles n'ont en réalité pratiquement aucun rapport avec le comportement des sujets dans l'expérience, pas plus qu'elles n'en ont avec l'obéissance destructrice des soldats en temps de guerre, des pilotes qui exterminent des milliers d'innocents au cours d'une seule mission de bombardement en répandant des flots de napalm sur un village vietnamien. Le soldat tue parce qu'on lui dit de tuer et qu'il estime de son devoir d'obéir aux ordres. Le fait d'infliger une pénalisation douloureuse à la victime ne vient pas des pulsions destructrices des participants, mais de leur intégration dans une structure sociale dont ils sont incapables de se dégager (p. 206). [...] Si nos sujets avaient été *contraints* à participer à l'expérience, peut-être se seraient-ils également soumis à l'autorité, mais les mécanismes psychologiques en jeu auraient été tout différents de ceux que nous avons observés. D'une manière générale, chaque fois qu'elle en a la possibilité, la société essaie de susciter cette libre adhésion à ses diverses institutions. Dans l'armée, les recrues pré-

tent serment de fidélité et les engagés volontaires sont préférés aux appelés. Lorsque les individus se soumettent à l'autorité qui leur est imposée par la force – par exemple sous la menace du revolver – l'obéissance obtenue dans de telles circonstances ne dure qu'autant que s'exerce la surveillance directe. Dès que l'homme au revolver s'en va ou que disparaît la notion de danger qu'il représente, l'obéissance cesse immédiatement. Dans le cas de la soumission volontaire à une autorité légitime, les principales sanctions du refus d'obéissance émanent de l'intéressé lui-même. Elles ne dépendent pas de contraintes extérieures, mais proviennent du degré de l'engagement que le sujet estime avoir contracté. En ce sens, *l'obéissance répond à une motivation intériorisée et non à une simple cause externe.* » (p. 176).

Mentionnons encore que des expériences similaires à celles de Milgram ont été conduites par la suite, à des époques différentes, aux États-Unis et dans d'autres pays. Les variations dans les résultats obtenus ont été faibles, ce qui permet de conclure à l'universalité de ces caractéristiques de la « nature humaine » ou en tout cas de penser que les sociétés humaines sociabilisent leurs membres de façons très analogues pour ce qui concerne leur relation à l'autorité.

Des expériences de Milgram aux champs de bataille

Ce qui précède nous conduit à quelques observations :

1. Un certain nombre d'éléments distinguent le combattant qui nous intéresse du sujet naïf des expériences de Milgram. Qu'il soit appelé ou volontaire, une fois qu'il a rejoint une institution militaire, sa liberté de choix (par exemple de quitter l'armée) est sensiblement diminuée. L'autorité qui s'exerce sur lui est plus contraignante, en ce sens qu'elle dispose de toute une série de mesures disciplinaires pour sanctionner des actes de désobéissance, ce qui n'est pas le cas de l'expérimentateur. La « victime » du combattant n'est pas un « élève » plus ou moins compétent, c'est un individu ou un groupe d'individus qui ont été désignés comme étant ses ennemis et que bien souvent il perçoit comme étant ses ennemis personnels. Par ailleurs, le combattant n'est pas seul entre un expérimentateur et un « élève ». Il fait partie d'un groupe de combattants, et l'influence de ce groupe est déterminante. Enfin, le porteur d'armes ne participe pas à une expérience scientifique, il fait la guerre. Autrement dit, il est engagé dans une activité à laquelle il donne une importance considérable et qui lui apparaît souvent vitale, notamment parce qu'il risque effectivement d'y perdre la vie.
2. Les forces qui s'exercent sur le porteur d'armes sont considérablement plus contraignantes que celles qui s'exercent sur le sujet de l'expérience.

Le pouvoir de l'autorité militaire est plus brutal, la place pour la désobéissance est moindre, les contraintes institutionnelles sont supérieures. En même temps, les motivations du combattant sont plus fortes, parce que le fait de « punir » un ennemi est valorisé et légitimé, d'autant plus que l'ennemi a généralement été désigné comme le responsable des violences dont il est victime. Qui plus est, l'ennemi est source de danger pour le combattant, ce qui n'est pas le cas de l'« élève » envers celui qui lui administre des décharges électriques. Enfin, le groupe, si tout fonctionne normalement, va encore renforcer ces motivations et augmenter ces forces.

3. Nous savons que l'efficacité d'une armée moderne repose en grande partie sur le conditionnement des combattants. On gomme en partie leur individualité pour faire régner la discipline et l'obéissance, on cherche à créer chez eux des automatismes. Il ne s'agit pas pour autant d'en faire des robots ayant perdu toute conscience et toute autonomie, parce que cela n'en ferait pas des combattants efficaces. Mais on peut raisonnablement penser que le degré de soumission d'un combattant à l'autorité est plus élevé que celui d'un citoyen qui s'est porté volontaire pour mener des expériences scientifiques. Si cela est vrai, on devra en conclure qu'en cas de conflit de conscience, un combattant sera encore moins disposé à la désobéissance qu'un simple citoyen confronté à une autorité. Mais cela signifie surtout qu'un tel individu se laissera peu influencer par des sources extérieures à la relation d'autorité qu'il entretient avec sa hiérarchie et à la solidarité teintée de conformisme qui le lie au groupe primaire auquel il appartient.
4. Il n'est pas sans intérêt de mentionner que Milgram a voulu étudier également les prévisions de comportement, c'est-à-dire ce que des individus à qui l'on a décrit l'expérience sans leur en communiquer les résultats disent du comportement qu'eux-mêmes auraient adopté s'ils avaient été placés dans cette situation expérimentale. Il n'est guère surprenant d'apprendre qu'il y a un gouffre entre ce que les gens disent de l'attitude qu'ils adopteraient dans une telle situation, et le comportement effectif de ceux qui y sont réellement confrontés. Ce fossé est à mettre en relation avec celui que l'étude *Les voix de la guerre*³ a mis en évidence. L'adhésion déclarée à des normes est une chose, le comportement effectif de respect de ces normes en est une autre.

³ Pour marquer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait lancé en 1999 une vaste étude dans 17 pays, dont 12 en guerre. Il avait été demandé à quelque 20 000 civils et combattants de donner leur opinion sur les règles à respecter en temps de conflit armé, et les raisons pour lesquelles ces règles sont souvent violées. La consultation a été menée par Greenberg Research Inc. Les résultats ont été publiés par le CICR et sont accessibles sur le site <<http://www.cicr.org>>.

Milgram s'est bien entendu posé la question de savoir si les individus interrogés quant à leurs intentions comportementales n'avaient pas tendance à se voir sous un jour favorable et par conséquent à surestimer leur capacité de désobéissance. Il leur a donc demandé comment, à leur avis, se comporteraient d'autres personnes placées dans la situation expérimentale. Les réponses ont mis en évidence ce même fossé : lorsque l'on pose aux gens la question de savoir comment agiraient des individus obligés de faire souffrir un tiers, ils estiment presque tous que la plupart cesseraient très rapidement d'infliger des chocs électriques à l'élève. Milgram en conclut ceci : « La conduite de toutes ces personnes découle de l'empathie, de la compassion, du sentiment de la justice. Elles énoncent une conception de ce qui est souhaitable et tiennent pour assuré que l'action s'ensuivra automatiquement. Ce faisant, elles témoignent d'une singulière méconnaissance du réseau complexe des forces qui interviennent dans une situation sociale réelle. » (p. 48).

5. On aurait évidemment envie de savoir comment les sujets de l'expérience auraient réagi si, lors d'une séance de diffusion préalable à l'expérience, un délégué du CICR était venu leur exposer, avec l'accord de l'autorité scientifique organisatrice, quelques principes élémentaires du droit international humanitaire et des droits de l'homme. On ne peut faire à ce sujet que des suppositions. Toutefois, si l'on considère que le CICR représente d'une certaine manière une autorité morale, on peut se référer à l'une des variantes de l'expérience où Milgram met en concurrence deux autorités qui sont en conflit, ce qui oblige le sujet à faire un choix. Lorsque ces autorités apparaissent comme étant de même niveau et qu'elles donnent des instructions contradictoires (l'une étant malveillante à l'égard de l'élève, l'autre étant bienveillante), ce désaccord paralyse l'action et le sujet en profite pour très rapidement cesser d'infliger des chocs électriques à l'élève. Or cela est vrai pour autant que le sujet perçoive les deux autorités comme étant de même niveau. En réalité, il cherche à déterminer quelle est l'autorité de plus haut niveau, et il choisira d'obéir à celle dont le statut est le plus élevé. Il est bien clair qu'un porteur d'armes considérera toujours que ses supérieurs hiérarchiques ont un statut plus élevé que les représentants d'une organisation extérieure à l'institution militaire.
6. Que se serait-il passé si les sujets des expériences avaient été priés de donner une gratification à l'élève à chaque fois que celui-ci répondait correctement à une question, plutôt que de le punir par un choc électrique lorsqu'il se trompait ? Nous n'en savons rien, puisque l'expérience n'a pas été

menée, mais nous pouvons raisonnablement penser que le sujet serait volontiers allé systématiquement jusqu'à la gratification maximale, à la satisfaction générale. Il est tentant de transposer cette conclusion aux situations qui nous intéressent, et de décréter qu'il est plus facile pour un combattant d'obéir à un ordre conforme au droit international humanitaire (DIH) plutôt qu'à un commandement contraire à ce droit. Mais il nous faut bien prendre en considération ce qui distingue une situation de conflit armé réel d'une expérience de laboratoire, car les sentiments et les perceptions du combattant envers l'ennemi ne sont généralement pas faits de neutralité bienveillante. En d'autres termes, on peut se demander comment le sujet aurait réagi s'il avait d'abord pu observer l'élève en train d'infliger des décharges électriques à un tiers ou, mieux encore, si l'élève avait d'abord infligé de tels chocs au sujet de l'expérience ou à un de ses proches... Sans doute le sujet aurait-il obéi à l'autorité avec plus de zèle et moins de conflits internes. Peut-être même aurait-il trouvé une certaine satisfaction à punir un élève ayant lui-même, auparavant, adopté des comportements hostiles au sujet ou encore mené des actions qu'il réprouve.

7. Quoi qu'il en soit, si un sujet obéit facilement à une autorité qu'il perçoit comme légitime, et accepte d'infliger des punitions de plus en plus cruelles à un individu à l'égard duquel il ne nourrit aucune animosité, on peut admettre qu'*a fortiori* il se soumettra aux injonctions de cette autorité si elle lui commande de s'en prendre à des individus désignés comme étant ses ennemis. Dans ce cas de figure – le plus proche sans doute des réalités guerrières – l'autorité n'aura pas besoin de donner des ordres explicitement cruels, il lui suffira de laisser entendre ce qui est attendu du combattant. « Comprenez par vous-mêmes ce que nous attendons de vous et quelle marge de manœuvre nous vous concédons ! » Il est probablement peu fréquent de mettre en évidence des ordres explicites appelant les exécutants à violer des normes du DIH, car cela n'est en général pas nécessaire. Le caractère criminogène de la guerre, la légitimation de l'acte de tuer, la haine et le désir de vengeance qui, souvent, finissent par s'installer, tous ces éléments concourent à rendre la violation du droit relativement facile. Ce qui nous amène à une conclusion très provisoire concernant le rôle de l'autorité en temps de conflit armé : si on admet que la guerre a tendance à favoriser les violations du DIH, on ne saurait concevoir une autorité qui ne donnerait pas l'ordre de le violer. Bien au contraire, nous devons attendre d'elle qu'elle donne explicitement l'ordre de ne pas le violer.

8. Il reste de tout cela que si les porteurs d'armes commettent des exactions, ce n'est pas, la plupart du temps, parce que leur sens moral a disparu. Il faut bien comprendre que l'individu « *agentique* » change de nature. Pour exercer une influence sur lui, il n'est que très marginalement efficace d'en appeler à sa conscience ou à ses valeurs morales, *parce que ses valeurs ne sont pas en cause*. Son comportement dépendra avant tout de ce que lui dicte l'autorité qu'il perçoit comme légitime. Il est difficile d'admettre cela, parce que notre perception naïve de ce qui motive les comportements humains est fortement influencée par l'idée que les individus disposent de leur libre-arbitre et que leurs décisions sont avant tout dictées par leurs références éthiques. Comme le dit encore une fois Milgram: « Les erreurs de prévisions quasi générales proviennent de la difficulté de se rendre compte de la conversion de l'individu à l'état agentique et de la méconnaissance des forces qui l'y maintiennent. Ceux qui prédisent le refus d'obéissance du sujet croient qu'il conserve dans la situation expérimentale sa capacité intégrale d'agir selon ses critères moraux. Ils ignorent le fait que son entrée dans un système d'autorité a déterminé une réorganisation fondamentale de son état d'esprit. » (Note de bas de page, p. 190).
9. Une dernière constatation à ne pas perdre de vue touche aux forces de maintenance, qui font qu'il est parfois plus simple de répéter des actes discutables, parce que chaque action justifie la suivante. Autrement dit, mettre un terme à une action discutable peut devenir difficile, parce que cela reviendrait à mettre en cause toutes les actions précédentes. Dans le contexte qui nous intéresse plus directement, cela signifie que violer le DIH est peut-être difficile la première fois, mais le devient de moins en moins. Et le combattant qui aura commis des actes de cruauté s'enfermera dans un système de justifications où toutes ses actions futures seront justifiées par ses actes passés. Sans sauter trop vite à des conclusions définitives, on peut cependant penser qu'en matière de violations du DIH la « *tolérance zéro* » devrait être de rigueur.
10. S'il est une institution qui n'aura pas manqué d'analyser avec soin les expériences de Milgram, c'est l'armée américaine. La U.S. Military Academy donne des cours sur ces thèmes depuis des décennies, et il nous suffira de citer les propos que tenait déjà en 1985 le responsable du département des sciences du comportement de cette académie: « Une des conséquences qui s'imposent à nous suite à cela est que nos futurs responsables militaires devront avoir pleinement conscience non seulement de leur autorité, mais aussi de leur responsabilité de prendre des décisions en

toute connaissance de cause, et de faire en sorte que ces décisions soient moralement irréprochables. »

Au-delà de Milgram

Le comportement des combattants (ou d'autres individus placés dans des situations similaires) ne s'explique pas exclusivement par les paramètres mis en relief dans les lignes qui précèdent. Pour pouvoir commettre certaines atrocités, il faut que d'autres mécanismes soient parallèlement mis en œuvre. Avant de survoler brièvement certains de ces mécanismes, voyons d'abord un exemple de recherche historique qui confirme très largement les conclusions de Milgram.

Des hommes ordinaires

Le livre de Christopher Browning sur le 101^e bataillon de réserve de la police allemande⁴ va compléter l'éclairage donné par Milgram sur les questions qui nous occupent. Cette fois, il ne s'agit pas d'expériences de laboratoire, mais de comportements réels adoptés par les membres d'une unité de la police allemande en Pologne, entre l'été 1942 et l'automne 1943, dans le cadre de la solution finale. Ces quelque 500 hommes portent la responsabilité directe ou indirecte de la mort de 83 000 juifs et de quelques centaines de civils polonais. Browning a écrit son livre sur la base de documents d'époque et de 125 interviews avec des membres survivants de cette unité de police.

Selon des estimations optimistes, seulement 15 % des hommes du 101^e bataillon n'ont pas participé ou ont peu participé aux crimes perpétrés. Pourtant, la plupart de ces réservistes n'ont pas pris part à des combats, n'ont pas essuyé de coups de feu, n'ont pas vu leurs camarades mourir à leurs côtés. Ce ne sont donc pas les effets généralement attribués à la guerre qui expliquent leur comportement. L'auteur insiste aussi sur le fait qu'ils n'ont pas été menacés de représailles au cas où ils ne suivraient pas les ordres. Ni les accusés ni leurs avocats n'ont pu produire un seul cas où le refus de tuer des civils non armés a entraîné la terrible punition censée frapper les insoumis.

Browning souligne aussi le fait que les hommes du 101^e bataillon de réserve de la police n'étaient en aucune manière prédisposés à devenir de futurs meurtriers de masse. Hambourgeois d'âge moyen, pour la plupart de milieu ouvrier, les simples policiers n'ont certainement pas été recrutés par sélection spéciale (p. 215).

4 Christopher Browning, *Des hommes ordinaires*, Les Belles Lettres, Paris, 1994.

L'auteur en vient très naturellement à se référer à Milgram, dont le schéma explicatif lui semble pertinent. Il s'arrête toutefois sur deux facteurs qui n'ont été qu'effleurés par Milgram – ceux de l'endoctrinement et du conformisme. La dynamique propre au groupe et le conformisme qu'elle engendre ont déjà été abordés. Pour ce qui est de l'endoctrinement, Milgram parle de la « définition de la situation », autrement dit l'idéologie – ce qui confère signification et cohérence au fait social. Si les gens acceptent l'idéologie de l'autorité, l'action suivra logiquement et de bon gré. Et Browning de conclure : « Dans l'expérience de Milgram, la justification idéologique supérieure était présente sous la forme d'une foi tacite et incontestée dans le caractère intrinsèquement bon de la science et dans sa contribution au progrès humain. Mais il n'y avait pas de tentative systématique de dévaluer l'acteur/victime, ni d'inculquer au sujet une idéologie particulière. L'hypothèse de Milgram : le comportement bien plus destructeur des nazis, sous un contrôle bien moins strict, a été la conséquence d'une intériorisation de l'autorité, réussie à travers un processus relativement long d'endoctrinement, impossible à réaliser en laboratoire. » (p. 232).

Nous n'avons pas ici la place de présenter en détail la réflexion de Browning. Voici ce qu'il dit dans les dernières lignes de son livre : « Le comportement d'un être humain est, bien entendu, un phénomène extraordinairement complexe, et l'historien qui essaie de l'expliquer cède à une certaine arrogance. Lorsqu'on a affaire à près de 500 individus, tenter une explication générale de leur comportement collectif est encore plus hasardeux. Que conclure alors ? D'abord qu'on émerge de l'histoire du 101^e bataillon de réserve avec un grand malaise. Cette histoire d'hommes ordinaires n'est pas l'histoire de tous les hommes. Les réservistes ont affronté des choix, et la plupart d'entre eux ont commis d'horribles méfaits. Mais ceux qui ont tué ne sauraient être absous sous prétexte que n'importe qui à leur place aurait fait ce qu'ils ont fait. Car même parmi eux, quelques-uns ont refusé de tuer, et d'autres ont cessé de tuer. La responsabilité humaine est en définitive du domaine de l'individu. »

« En même temps, le comportement collectif du 101^e bataillon de réserve a des implications profondément troublantes. Plus d'une société est prisonnière de traditions racistes, et se complaît dans la mentalité d'assiégé qu'engendre la guerre ou la menace de guerre. Partout la société conditionne ses membres à respecter l'autorité et à lui obéir – et, de fait, comment fonctionnerait-elle autrement ? Partout les gens souhaitent faire carrière. Dans toute société moderne, la complexité de la vie, la bureaucratisation et la

spécialisation qui en résultent atténuent le sens de la responsabilité personnelle de ceux qui sont chargés de mettre en œuvre la politique des gouvernements. Au sein de tout collectif, le groupe des pairs exerce de formidables pressions sur le comportement de l'individu, et lui impose des normes éthiques. Alors, si les hommes du 101^e bataillon de réserve de la police ont pu devenir des tueurs, quel groupe humain ne le pourrait pas?» (p. 247 et 248).

L'inversion de moralité

Nombre de chercheurs, souvent nord-américains, se sont penchés plus récemment sur ce qu'ils appellent le Mal (*Evil*). Considérant le génocide comme le Mal suprême, leur réflexion porte souvent sur l'Holocauste, et fait des va-et-vient, parfois surprenants, entre des phénomènes aussi dissemblables que les massacres collectifs et la violence des minorités dans les banlieues des États-Unis. On peut discuter à perte de vue sur la question de savoir s'il faut introduire une catégorie morale comme le mal dans des investigations scientifiques, mais tel n'est pas l'objet de ce chapitre. Ce que nous voulons mettre ici en évidence, c'est ce que ces réflexions apportent à notre sujet.

Erwin Staub⁵, professeur au département de psychologie de l'Université du Massachusetts, étudie par exemple l'évolution de la violence et montre qu'elle affecte non seulement les individus, mais aussi les groupes et les institutions. «En général, la grande violence, et certainement la violence de groupe, évolue avec le temps. Les individus et les groupes changent à la suite de leurs propres actes. Les actes qui portent préjudice à d'autres personnes, si rien ne les limite, entraînent des changements chez ceux qui les commettent, chez les autres membres du groupe, et dans tout le système qui fait que d'autres actes plus nuisibles deviennent vraisemblables. Au cours de cette évolution, la personnalité des individus, les normes sociales, les institutions et la culture changent de diverses manières qui font qu'il devient plus facile et plus probable de commettre d'autres actes plus violents⁶.»

Staub montre que progressivement les normes du groupe changent et que le comportement envers les victimes évolue. Ce qui aurait été inconcevable devient acceptable, puis normal. Des institutions peuvent être transformées ou créées pour servir la violence. Finalement peut survenir une «inversion de moralité», où tuer les victimes devient juste et moral. Les

5 Erwin Staub, *The Roots of Evil*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989.

6 Erwin Staub, « The roots of evil: Personality, social conditions, culture and basic human needs », *Personality and Social Psychology Review*, Vol. 3, N^o. 3, 1999, pp. 179-192.

sociétés caractérisées par une forte propension à respecter l'autorité seraient plus enclines à sombrer dans les massacres et le génocide. Philip Gourevitch⁷, qui a longuement analysé le génocide rwandais de 1994, souligne avec insistance que la population rwandaise avait un degré très élevé de soumission à l'autorité. Staub estime encore que ceux qui participent à des exactions finissent par devenir insensibles à la douleur qu'ils infligent aux victimes, et parfois même y prennent plaisir.

Le désengagement moral

Plus central pour ce qui concerne notre démarche, Albert Bandura, professeur au département de psychologie de l'Université de Stanford, a beaucoup contribué à la recherche et à la réflexion sur ce qu'il appelle le désengagement moral dans la perpétration d'actes inhumains. Après Milgram, il démontre comment l'action morale de l'être humain peut être soit inhibitive (manifestée dans le pouvoir de s'abstenir d'agir de façon inhumaine), soit proactive (manifestée dans la capacité de se comporter humainement). Bandura⁸ défend l'idée que l'homme peut activer ou désactiver des mécanismes autorégulateurs qui gouvernent sa conduite morale. Chez l'enfant, la conduite est largement dictée par l'extérieur et la sanction sociale. Plus tard dans la vie, l'individu adopte des standards moraux et évite les comportements qui violent ces standards, pour ne pas entrer dans une logique auto-condamnatoire et développer des sentiments de culpabilité. Pour que ces mécanismes fonctionnent, ils doivent être activés, et il existe différentes manières d'éviter cette activation. Un comportement répréhensible peut être adopté en recourant à des justifications morales ou en usant d'euphémismes. Ainsi, explique Bandura, le même acte violent signifie des choses différentes pour des personnes différentes. Des actions considérées comme terroristes par un groupe sont perçues comme le combat héroïque d'un mouvement de libération par un autre groupe. C'est pour cette raison, selon l'auteur, que les appels moraux contre la violence ne rencontrent généralement aucun écho. Mais l'individu comme le groupe peuvent aussi minimiser ou ignorer les conséquences de leurs actes ou, comme nous l'avons vu longuement, déshumaniser les victimes ou les rendre responsables de leur sort.

⁷ Philip Gourevitch, *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles*, Gallimard, Paris, 2002.

⁸ Albert Bandura, « Moral disengagement in the perpetration of inhumanities », *Personality and Social Psychology Review*, Vol. 3, N° 3, 1999, pp. 193-209.

Bandura montre aussi ce qui, dans la vie de tous les jours, diffère considérablement de ce que Milgram met en œuvre dans ses expériences. Chez Milgram, celui qui incarne l'autorité (scientifique en l'occurrence) assume pleinement ses responsabilités et répète continuellement au sujet qu'il ne sera pas tenu pour responsable de ses agissements. Dans la société – et cela est vrai en temps de guerre aussi – il est rare que l'autorité assume ses responsabilités de façon aussi ouverte, ne serait-ce que pour se protéger au cas où les choses tourneraient mal. Les échelons supérieurs de la hiérarchie exercent souvent leur pouvoir en donnant un accord implicite, en laissant faire. De même, les décisions prises en commun au sein d'un groupe peuvent amener ce groupe à commettre des exactions sans qu'aucun de ses membres ne se sente réellement responsable de ces agissements. Et le mal occasionné sera attribué à d'autres. C'est bien pour cela qu'un peloton d'exécution est normalement composé de plusieurs personnes, et que souvent une des armes n'est pas chargée. Chacun peut penser que c'est la sienne qui est chargée à blanc, et que ce sont les autres qui ont tué. Pour Bandura, il ne fait aucun doute que les gens peuvent agir de manière plus cruelle quand le groupe assume la responsabilité d'une action que lorsque l'individu doit en porter seul la responsabilité.

Ce désengagement moral, abondamment étudié en psychologie sociale, s'opère en principe peu à peu. Ces comportements, souligne Bandura, sont la résultante de dynamiques complexes entre dispositions personnelles et structures sociales et les actes malveillants sont toujours le produit d'interactions entre des influences personnelles, sociales et environnementales. La société, dit-il en conclusion, ne peut pas entièrement compter sur l'individu pour éviter la cruauté humaine. Elle doit se doter de garanties sociales effectives, en particulier en ne permettant pas aux échelons supérieurs de la hiérarchie d'échapper à leurs responsabilités.

Perception des victimes, perception des perpétrateurs

D'autres chercheurs proposent des pistes intéressantes. Ainsi, Roy Baumeister⁹, du département de psychologie de l'Université de Case Western Reserve, insiste sur le fossé qui peut séparer la perception qu'ont d'un même acte ceux qui en sont les victimes et ceux qui l'ont perpétré. Or, pour comprendre la psychologie de l'auteur de l'acte, il peut être utile de prendre des distances d'avec la vision des victimes. Les victimes, par exemple, perçoivent

⁹ Roy F. Baumeister, « The intrinsic appeal of evil: Sadism, sensational thrills, and threatened egotism », *Personality and Social Psychology Review*, Vol. 3, N° 3, 1999, pp. 210-221.

généralement l'acte selon des lignes de démarcation morales claires, alors que les auteurs perçoivent de vastes zones grises dans ces jugements moraux. Cet universitaire s'intéresse aussi beaucoup aux personnes qui prennent plaisir à infliger la souffrance, et qui parfois s'adonnent à des actes crapuleux simplement pour tuer leur ennui. Ces penchants sont, de notre point de vue, minoritaires dans les conflits armés, mais ils ne sauraient être occultés. Dans certaines guerres civiles, ils sont peut-être plus répandus que nous ne le pensons.

Légitimation et délégitimation

Nous ne saurions clore cet article sans parler du travail du professeur Herbert Kelman¹⁰ sur les processus de légitimation et de délégitimation. Kelman commence par établir une distinction, importante pour l'objet de notre étude, entre l'influence ordinaire et l'influence dans les relations d'autorité. L'influence ordinaire est en rapport avec la préférence: les gens acceptent l'influence s'ils décident – pour une ou plusieurs bonnes raisons – que le comportement proposé par l'agent d'influence sert leurs propres intérêts. Par contraste, l'influence dans des situations d'autorité tombe dans le domaine de l'obligation: les gens acceptent l'influence dans la mesure où ils estiment que l'agent d'influence a le droit de leur adresser certaines demandes ou requêtes et qu'eux-mêmes ont l'obligation de se plier à ces demandes. La capacité de cette autorité d'exercer une influence dépend de sa légitimité aux yeux de la personne qu'elle entend influencer.

La légitimité se réfère à l'assise morale de l'interaction sociale. Dans cette interaction, une des parties fait une demande que l'autre peut accepter ou rejeter. La question de la légitimité se pose alors soit au niveau du contenu de la demande, soit au niveau de la personne ou du groupe qui formule cette demande. Ce que Kelman ajoute d'essentiel sur ce point, c'est qu'une grande partie des travaux et modèles en sciences sociales sont fondés sur les intérêts et les préférences des acteurs plutôt que sur la base morale de leur interaction. «Le concept de légitimité nous rappelle que des pans importants du comportement social, et des structures sociales, ne sont pas tant déterminés par des intérêts ou des préférences que par des droits et des obligations.»

Dans certains cas, les comportements encouragés par une autorité peuvent aller à l'encontre des intérêts et des préférences des personnes auxquelles il est demandé de les adopter. Ces personnes peuvent même les trouver mora-

¹⁰ Herbert Kelman, « Reflections on social and psychological processes of legitimisation and delegitimation », in John T. Jost and Brenda Major (eds), *Psychology of Legitimacy*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001.

lement répugnants. Elles obéissent, toutefois, parce qu'une obligation a été activée. Dans d'autres situations, cependant, les demandes de l'autorité peuvent rencontrer un degré de réceptivité considérable.

Kelman montre également l'importance des processus de légitimation et de délégitimation dans la perpétration d'atrocités. La légitimation est définie comme un processus de recatégorisation d'une action, d'une politique ou d'une demande – mais aussi d'un système, d'un groupe ou d'une personne – de telle façon que ce qui était auparavant illégitime devient légitime ou que ce qui était précédemment optionnel devient obligatoire. La délégitimation est le processus inverse, et on observe que lorsqu'un individu ou un groupe perd de sa légitimité, la violence envers cette personne ou ce groupe gagne en légitimité. Il identifie trois processus sociaux qui facilitent la participation d'individus à des comportements répréhensibles, processus déjà abordés dans les pages qui précèdent : l'autorisation, la répétition routinière et la déshumanisation.

«Je parle d'autorisation quand l'action a été explicitement ordonnée, implicitement encouragée, tacitement approuvée, ou au moins permise par les autorités légitimes. L'autorisation, en fait, légitime les actions qui dans des circonstances normales seraient moralement répréhensibles. La répétition routinière – qui transforme l'action en opérations routinières, mécaniques et hautement programmées tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel – réduit le nombre d'occasions au cours desquelles des questions d'ordre moral peuvent se poser et renforce le point de vue que l'on est engagé dans une activité normale et juste dans le cadre d'une entreprise légitime. La déshumanisation délégitime les cibles de ces actions, les excluant de la communauté morale de l'acteur, de sorte que massacrer ou torturer devient moralement acceptable voire désirable aux yeux des auteurs [de ces actes] et de ceux qui sont supposés les soutenir. Les processus d'autorisation, de répétition routinière et de déshumanisation fonctionnent ensemble pour supprimer ou affaiblir les contraintes morales qui normalement inhiberaient l'auteur de telles violations des droits fondamentaux de ses semblables humains.»

Conclusions intermédiaires

Le processus de désengagement moral du combattant, qui repose sur des systèmes de justifications abordés dans les chapitres précédents, s'organise dans un environnement où l'obéissance à l'autorité et le conformisme au groupe favorisent une dynamique dont les forces s'additionnent. Vouloir contrecarrer ces forces par des stratégies fondées sur la persuasion et des arguments de nature morale sera, dans la plupart des cas, voué à l'échec.

Encadrement, ordres et sanctions

Parmi les multiples influences qui s'exercent sur le combattant au moment du passage à l'acte, celles qui sont déterminantes ont affaire avec les circonstances, les ordres reçus, et les interactions au sein du groupe primaire. Ce sont ces influences qui amènent un individu ordinaire, doté d'un bagage éthique normal et d'une connaissance minimale des règles de droit applicables en temps de conflit armé, à commettre parfois les pires atrocités. Pour une organisation comme le CICR, il ne s'agit pas en priorité de persuader ce combattant qu'il devrait agir autrement, ou d'emporter sa conviction personnelle, mais d'influencer ceux qui ont un ascendant sur lui, à commencer par les instigateurs des comportements contraires au droit applicable.

Pour obtenir que les combattants respectent le DIH, il faut traduire les règles en mécanismes concrets et veiller à ce que les moyens pratiques rendant ce respect effectif soient réunis. En d'autres termes, il faut plébisciter à chaque fois que cela est possible (y compris avec les acteurs armés non étatiques) une approche intégrative, c'est-à-dire une approche qui prévoit non seulement que le DIH sera inclus dans la doctrine militaire, enseigné aux officiers et aux troupes, intégré dans les exercices et l'entraînement, mais surtout que ses règles seront incorporées dans tous les ordres, à tous les échelons de la hiérarchie, et que les moyens nécessaires seront donnés aux combattants pour que leur comportement puisse effectivement être conforme au DIH.

Un ordre qui n'est pas respecté doit faire l'objet d'une sanction. Au vu des mécanismes qui déterminent le comportement du combattant, la sanction est centrale et peut revêtir différentes formes (disciplinaire, pénale, sociale, morale...). Le CICR devrait promouvoir la sanction disciplinaire ou pénale pour son caractère exemplaire et sa vocation préventive. Il est essentiel que les autorités responsables interviennent même pour les infractions qui n'ont pas la gravité d'un crime de guerre, à la fois pour assurer la discipline de leurs troupes et pour éviter l'entrée dans une spirale négative où les violations peuvent devenir à la fois de plus en plus graves, et de plus en plus acceptables aux yeux de ceux qui les commettent.

La promotion du DIH est une affaire juridico-politique

Il faut faire du droit international humanitaire une affaire juridico-politique plutôt qu'une affaire morale. Le postulat de l'autonomie morale du combattant est inapproprié. Il ne s'agit pas de nier que les individus ont la capacité de calquer leurs actes sur leur conscience mais, encore une fois,

de prendre acte du fait que, dans certaines circonstances, les hommes ordinaires sont mus par d'autres paramètres.

Vouloir promouvoir la tolérance ou la bienveillance à l'égard des victimes est au mieux inopérant, au pire conduit à arbitrer entre le bien et le mal et à proposer des références morales qui peuvent être plus facilement relativisées que les règles de droit. Les systèmes de justification étudiés peuvent permettre d'émousser les sentiments de culpabilité face à des actes inhumains et donner une certaine élasticité aux valeurs morales en légitimant ces actes. Ils sont néanmoins impuissants à donner un caractère de licéité à de tels comportements. Dit plus simplement, il est toujours possible d'affirmer qu'une violation du DIH est nécessaire ou inévitable ou même légitime, il n'est pas possible de prétendre qu'elle est licite. La norme trace une ligne rouge facilement identifiable, les valeurs forment un spectre plus large, plus flou et plus relatif.